

# JE DEPOSE IMPERATIVEMENT les emballages en verre dans les colonnes à verre



↳ Bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre  
**UNIQUEMENT**



- Bien vidés (inutile de les laver)
- Sans capsules ni bouchons

**ET RIEN D'AUTRE !**

**Triés, les emballages en verre  
se recyclent à 100% et à l'infini !**

**1 tonne de verre recyclée = 660 kg de sable préservés**

▪ Je dépose dans la poubelle ordinaire ou en déchèterie :

- ✓ les bouchons et capsules
- ✓ les ampoules à filament ou halogènes
- ✓ la vaisselle (verres de table, plats, carafes...)
- ✓ et autres verres spéciaux (vitres, miroirs...)
- ✓ pots de fleurs, vases, faïence, grès...



▪ Je dépose

les couvercles métalliques  
dans les sacs ou bacs jaunes



▪ J'apporte impérativement en  
déchèterie ou au magasin :

- ✓ les lampes à Led ou  
fluorescentes  
(tubes et ampoules  
basse consommation)



**Tout sac ou bac contenant des emballages en verre  
sera systématiquement refusé à la collecte**

**UN DOUTE, UNE QUESTION ?**

Service environnement : 04.74.98.47.15 / [environnement@centredombes.fr](mailto:environnement@centredombes.fr)